

NATURA 2000 ET TRAME VERTE ET BLEUE : QUELLES SYNERGIES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CES POLITIQUES ?

Groupe d'échanges Trame verte et bleue et Journée d'Échanges Techniques Natura 2000



Journée co-animée par Solène Bellanger (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) et Mara Rihouet (Aten)

Les supports d'intervention sont téléchargeables en ligne sur le site du Centre de Ressources TVB (www.trameverteetbleue.fr) et de l'Aten (<http://jet.espaces-naturels.fr/natura-2000/>). Vous trouverez ci-dessous une synthèse des grands axes et points de discussion abordés au cours de cette journée.

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET RÉFLEXIONS SUR LES SYNERGIES POSSIBLES ENTRE NATURA 2000 ET TRAME VERTE ET BLEUE

Les politiques infrastructures vertes et Natura 2000 à l'échelle européenne : objectifs, complémentarités et actualités	
<i>Ludovic Le Maresquier (Commission européenne, DG Environnement)</i>	1
Liens entre politiques Natura 2000 et Trame verte et bleue à l'échelle nationale (gouvernance, financements, liens entre SRCE et Natura 2000, etc.)	
<i>Antoine Lombard et Pauline Herbert (MEDDE)</i>	2
Aspects scientifiques - Natura 2000 et Trame verte et bleue : concepts, approches, complémentarité vis-à-vis de la connectivité	
<i>Romain Sordello (MNHN)</i>	4
Une illustration par les MAEC en Midi-Pyrénées	
<i>Marc Fily (DREAL Midi-Pyrénées)</i>	5
MISE EN ŒUVRE	
Approche métier : Rôle d'un animateur / chargé de mission Natura 2000 et TVB pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et par les autres acteurs	
<i>Julien Charles (Communauté de communes Gevrey-Chambertin)</i>	7
Restauration de la continuité écologique et préservation de la Moule perlière – LIFE « Nature », un outil de mise en œuvre des politiques Natura 2000 / TVB	
<i>Nicolas Galmiche (PNR du Morvan)</i>	9
Retour sur un projet sur les coteaux calcaires partenarial en Haute-Normandie	
<i>Aurélié Philippeau (CEN Haute-Normandie)</i>	10

ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET RÉFLEXIONS SUR LES SYNERGIES POSSIBLES ENTRE NATURA 2000 ET TRAME VERTE ET BLEUE

Les politiques Infrastructures vertes et Natura 2000 à l'échelle européenne : objectifs, complémentarités et actualités

Ludovic Le Maresquier (Commission européenne, DG Environnement)

La mise en synergie des politiques Natura 2000 (N2000) et Infrastructure verte (GI) sur les territoires s'inscrit pleinement dans les orientations de la DG Environnement.

- **Objectif des deux politiques** : il est le même, c'est-à-dire la protection de la biodiversité et le développement durable des territoires.
- **Rappel historique** : les fondements de ces deux politiques européennes sont différents. D'un côté, N2000 est issu d'une directive cadre réglementaire, tandis que pour les GI ce n'est pas le cas. Les Infrastructures vertes apparaissent donc plus flexibles que N2000, surtout pour son intégration dans les politiques nationales.
- **En France** : les deux politiques sont déjà bien avancées et les outils structurés. GI est déclinée par la politique de la Trame verte et bleue au niveau national.
- **Que peut apporter la politique Natura 2000 aux Infrastructures vertes ?**

Apport de connaissances naturalistes, d'outils (MAEC, cahier de gestion) mais aussi de financements dédiés N2000 (LIFE) qui peuvent être mis au service des GI.

La dimension métier est aussi intéressante à prendre en compte. L'animation territoriale, la multiplicité des enjeux et des acteurs sont des compétences communes nécessaires au métier d'animateur N2000 /chargé de mission TVB.

- **Que peut apporter la politique Infrastructures vertes à Natura 2000 ?**

Aider l'Europe à atteindre son objectif d'enrayer la perte de biodiversité d'ici 2020 *via* la connexion inter sites N2000. Les GI prennent en compte l'aspect dynamique et fonctionnel de la nature, limitant l'isolement des sites N2000 en les reconnectant, ce qui devrait permettre d'améliorer la perméabilité par rapport aux différentes perturbations (changement climatique, anthropique, environnemental, etc.).

Il n'existe pas de financements dédiés à la politique GI. Il est cependant possible de mobiliser plusieurs types de fonds européens, dont les LIFE, qui permettent de mettre en place des actions synergiques entre N2000 et les GI.

Ces deux politiques sont synergiques et complémentaires. Menées de concert, elles pourraient permettre d'atteindre l'objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2020.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

En France, la politique Natura 2000 est forte. Cependant, il y a une faible avancée des contrats N2000 et les régions s'appuient finalement peu sur les fonds européens. Pourquoi ? Quid de la consultation sur l'évaluation des Directives Natura 2000 ?

La DG Environnement est engagée dans le *REFIT, fitness check* (évaluation des deux Directives Nature) et la phase d'évaluation (sur cinq critères) est en cours. Une consultation a déjà eu lieu et a montré un réel intérêt pour conserver les directives Nature (environ 500 000 réponses). Les premiers résultats de la phase d'évaluation sont prévus pour novembre. En 2016, une décision sur les suites à donner sera prise (présidence néerlandaise du conseil de l'UE).

Concernant les problèmes liés à l'hétérogénéité des régions : la problématique française nécessite une meilleure appropriation des enjeux, une diffusion et une coordination plus efficace à l'échelle régionale. Dans certains autres États fédéraux de l'Europe, la définition des politiques se réalise à l'échelle régionale. Avec la décentralisation du pouvoir, une réelle opportunité va être à saisir pour les régions françaises.

Concernant les processus biogéographiques : quelle pourrait être l'implication des régions françaises à l'échelle européenne ?

Les États membres sont invités à mettre en place des délégations. La DG Environnement a pour volonté d'établir des processus collaboratifs transversaux au sein de l'UE. Actuellement, il existe déjà un réseau régional de la biodiversité piloté par la DG Environnement. Une implication directe des régions françaises est donc la bienvenue.

On a tenu pendant longtemps à distinguer Natura 2000 de la Trame verte et bleue. Pourtant les synergies entre ces deux politiques semblent évidentes. En effet, historiquement, cette logique de réseau était déjà inscrite dans la Directive Habitat. Aujourd'hui, on se pose enfin la question des liens entre ces deux politiques.

→ Il faut laisser le temps aux concepts d'être appropriés. Les GI amènent des notions de corridors qu'il faut intégrer. Les changements vers une réflexion synergique entre les deux politiques sont donc en cours.

→ Par ailleurs, au sein des régions, lors de l'élaboration des SRCE, la référence aux sites N2000 pouvait engendrer des difficultés (quant à l'acceptation historique de N2000). Cela explique en partie pourquoi il n'y a pas eu de réflexions autour de la synergie entre ces deux politiques.

→ Cette synergie Homme/Nature est une opportunité pour mieux ancrer les politiques en lien avec la biodiversité. La mixité des métiers est une ouverture vers une meilleure intégration de ces politiques.

Liens entre politiques Natura 2000 et Trame verte et bleue à l'échelle nationale (gouvernance, financements, liens entre SRCE et Natura 2000, etc.)

Antoine Lombard et Pauline Herbert (MEDDE)

NATURA 2000 : Réseau européen de sites naturels ou semi naturels remarquables. Mise en œuvre au niveau réglementaire par la Directive Habitat Faune Flore (1992) et la Directive Oiseaux (1979). La politique N2000 fait partie intégrante de la stratégie européenne pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2020.

- **Les principes sur lesquels s'appuient la politique** sont la concertation (démarche participative (COFIL) pour élaborer les DOCOB), la contractualisation volontaire (chartes, contrats N2000) et la prévention (évaluation des incidences).
- **Les acteurs impliqués** : UE (directives, financement), État (pilote, financement), régions (autorités de gestion des fonds européens), les collectivités territoriales (gestion des sites, DOCOB, animation, communication), les propriétaires/ gestionnaires/ professionnels (contractualisation, restauration, etc.), mais aussi l'ASP (gestion des fonds FEADER), le MNHN (suivi scientifique), l'Aten (animation du réseau et suivi technique), l'AAMP et le MNHN (suivi du réseau en mer).
- **En quelques chiffres**, N2000 en France c'est : 1755 sites répartis sur 4 zones biogéographiques, 12,7% du territoire (6,9Mha terrestre, 4,1Mha marin).

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) : Déclinaison française de la politique européenne sur les GI. Introduite par les lois Grenelle de l'Environnement (2009-2010), la TVB est déclinée au niveau régional par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) qui identifient les enjeux régionaux et définissent un cadre d'actions. Elle doit être identifiée dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU).

- ✓ **Les principes sur lesquels s'appuient la politique** : la TVB prend en compte les milieux terrestres et aquatiques. Elle identifie des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). Cet outil d'aménagement durable du territoire doit être pris en compte à chaque échelle territoriale pertinente afin de contribuer à enrayer la perte de biodiversité. Son objectif est de maintenir et restaurer les capacités évolutives de la biodiversité, les services écosystémiques tout en prenant en compte les activités humaines.
- ✓ **Les acteurs impliqués** : UE (directives, financement), État (pilote), régions (autorités de gestion des fonds européens), les collectivités territoriales (mise en œuvre), les propriétaires/ gestionnaires/ professionnels (contractualisation, restauration, sensibilisation), mais aussi le Centre de Ressources TVB, le pôle d'appui scientifique et technique (MNHN, ONEMA, Irstea, CEREMA), le pôle d'échanges et formation (FPNRF et Aten).
- ✓ **En quelques chiffres**, 12 SRCE adoptés (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute Normandie, PACA, Alsace, Centre, Midi-Pyrénées, Bourgogne, Auvergne, Poitou-Charentes), les autres devraient tous l'être avant fin 2015.

DEUX OUTILS AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ :

N2000, d'un côté, vise la préservation de la biodiversité remarquable et repose sur la création d'un réseau de sites. De l'autre, la TVB cible la protection de la biodiversité ordinaire (et remarquable) et s'appuie sur les continuités écologiques. Toutes deux ont pour socle la négociation, la contractualisation et la participation. Elles doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Les sites N2000 sont généralement pris en compte dans la TVB, avec les espaces de protection stricte qui sont intégrés comme réservoir de biodiversité. La prise en compte du reste de la zone de délimitation N2000 est faite au cas par cas suivant les SRCE.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Pourquoi tous les sites N2000 ne sont-ils pas intégrés entièrement dans la TVB ?

→ Cette différence s'explique en partie par des questions d'échelle. Par exemple, en région PACA, les sites N2000 trop petits n'ont pas été pris en compte. A l'inverse, les sites très grands (comme en Sologne) n'ont pas été totalement intégrés dans la TVB.

→ Les ONTVB précisait, cependant, que les petits sites N2000 pouvaient être identifiés dans le SRCE en forme écrite.

→ Dans les Directives, ce sont les espèces d'intérêt communautaire qui sont identifiées. Elles pourraient pourtant être utilisées hors sites Natura 2000.

→ MEDDE : les Directives ne répondent pas uniquement à N2000 mais aussi à un pilier sur la réglementation des espèces protégées. Ces deux piliers n'ont pas forcément été mis en œuvre de la même manière. En effet, la préservation stricte des espèces fait l'objet de protections plus fortes que N2000.

→ Application des Directives européennes : volet contractuel dans les sites N2000, aspects réglementaires (protection des espèces et des habitats) hors des sites N2000. On pourrait imaginer une utilisation future des outils N2000 hors des sites.

Aspects scientifiques - Natura 2000 et Trame verte et bleue : concepts, approches, complémentarité vis-à-vis de la connectivité

Romain Sordello (MNHN)

NATURA 2000 : par la désignation de sites (suivant une liste d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire), N2000 vise la préservation de certaines espèces et la formation d'un réseau écologique cohérent.

- ✓ **Échelles d'opérationnalité** : entités communautaires (européenne), réseau de sites (nationale) et sites (locale).
- ✓ **Espèces et habitats** : liste française issue des directives Habitat, Faune, Flore (DHFF) (environ 300 espèces dont une centaine de végétaux et 131 habitats) et Oiseaux (327 espèces) considérés comme patrimoniales/remarquables avec des niveaux de menace variés.

TRAME VERTE ET BLEUE : identifie une trame constituée de réservoirs biologiques et de corridors écologiques. La TVB est une réponse au problème de la fragmentation. La caractérisation de ces trames aux différentes échelles (régionale et locale) ne nécessite pas la présence de certains types d'espèces ou d'habitats mais doit prendre en compte le niveau supérieur.

- ✓ **Échelles d'opérationnalité** : ONTVB (nationale), SRCE (régionale) et documents d'urbanisme (locale).
- ✓ **Espèces et habitats** : 223 taxons (vertébrés, invertébrés, pas de végétaux) et 60 habitats (tirés de la DHFF) considérés comme de la biodiversité « ordinaire ». 37 espèces de vertébrés et 18 d'invertébrés sont listées dans la DHFF.

CONNECTIVITÉ DES RÉSEAUX DE SITES N2000 : d'après l'Article 10 de la DHFF, les États membres « s'efforcent d'encourager la gestion d'éléments particuliers du paysage » afin d'en « améliorer la cohérence écologique ». Les

éléments du paysage jugés importants sont ceux « *essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique des espèces* ».

COMMENT LES SITES N2000 SONT PRIS EN COMPTE DANS LA TVB : il n'y a pas d'obligation à reprendre intégralement les sites N2000 dans la TVB régionale (SRCE). Généralement, la prise en compte des sites N2000 est déterminée au cas par cas.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Où en est la cartographie CARHAB ?

→ Le programme a actuellement pris du retard. Même s'il n'est pas abandonné, les moyens financiers dédiés sont revus à la baisse. Par ailleurs, il y a une forte hétérogénéité des cartographies régionales ce qui rend difficile l'agrégation à l'échelle nationale. La cartographie des habitats devrait être tout de même livrée en 2025.

→ Il est dommage que ce projet n'avance pas. La TVB n'a pas beaucoup de plus-value actuellement. Une des plus-values possibles pourrait justement être la mise en réseau des sites N2000. Surtout lorsque l'on sait que pour certaines régions, la surface des sites N2000 ne représente que 5% de leur territoire.

Pour que la cartographie avance plus rapidement, est-il possible de mettre en place une cartographie participative, sorte de wikipédia collaboratif de la carte ?

→ Cela dépend du public concerné. Le MNHN travaille sur des protocoles participatifs avec les Directions régionales. En ce qui concerne le grand public, l'échelle pivot est la région.

→ Actuellement beaucoup de collectivités développent des modèles participatifs.

→ Il y a l'outil ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) qui répond en partie à ces enjeux pédagogiques et référentiels. Il faudrait en faire un peu plus la promotion.

Une illustration par les MAEC en Midi-Pyrénées

Marc Fily (DREAL Midi-Pyrénées)

Le PDR Midi-Pyrénées n'est pas validé mais l'Autorité environnementale a permis un démarrage anticipé des MAEC et de l'animation. Trois formes de Contrats N2000 sont prévues dans le PDRR et il est possible de les mettre en œuvre hors N2000 (contrat pour la restauration de la biodiversité porté par un PNR ou une RNR).

Le Contrat de restauration de la biodiversité (financements région et FEDER) et, plus particulièrement, des continuités écologiques poursuit son soutien en faveur de la plantation de haies en cohérence avec le SRCE. Un nouvel item pour la mise en œuvre du SRCE, sur la base d'un diagnostic continuités écologiques, vise les plans opérationnels en faveur de la perméabilité des territoires (restaurer, sensibiliser, accompagner).

La hiérarchisation des enjeux ainsi que la stratégie d'actions est déjà faite par la DREAL et les DDT. Une priorisation des zones à enjeux régionaux est faite *via* le PDRR. Celui-ci propose un projet agri-environnemental unique et global sur l'ensemble de la région. Le territoire du PNR des Causses du Quercy a été choisi comme territoire d'expérimentation pour contractualiser des MAEC en

faveur de la restauration des continuités écologiques de la sous-trame landes et pelouses. Les objectifs initiaux ont été atteints et même dépassés.

Enseignements :

- ✓ La préservation/restauration de corridors est importante mais comment prioriser/choisir les habitats et les espèces ?
- ✓ Les liens entre N2000 et TVB ne sont pas toujours simples avec une hétérogénéité de prise en compte des sites N2000 dans la TVB : parfois considérés entièrement comme réservoirs de biodiversité, parfois identifiés en partie comme tels et en partie comme corridors écologiques.
- ✓ Le passage entre le SRCE et l'opérationnel (budget, cohérence des mesures) nécessiterait la rédaction d'un document intermédiaire basé sur une expertise effective de la biodiversité.
- ✓ Au niveau partenarial, une réelle difficulté d'appropriation des enjeux multiples est identifiée.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Par rapport au MAEC : comment justifier le rapport entre la compensation financière et les changements de pratiques ? De même, comment dépasser les blocages liés aux surfaces d'intérêt écologiques, aux fonctionnalités des haies vis-à-vis des exigences à venir ?

→ Toutes les problématiques en lien avec l'agriculture ne peuvent trouver de réponses avec les MAEC. L'enrichissement des pelouses sèches nécessite, par exemple, l'entretien ou des pratiques plus adaptées des surfaces. Les MAEC peuvent aussi s'appliquer pour le maintien d'habitats, compromis vers un changement de pratiques.

→ Sur le PNR des Causses du Quercy, une cartographie précise de la trame agropastorale a été faite. Pour l'instant, le Parc utilise les MAEC pour se diriger vers des MAEC système de type SHP (Systèmes Herbacés et Pastoraux) qui permet le maintien des pratiques agricoles existantes hors des sites N2000.

Il serait intéressant de mettre en place ce type d'outil pour la forêt mais il n'existe pas de contrats sylvo pastoral pour la forêt privée.

Les enjeux du programme sylvo pastoral en Midi-Pyrénées sont très orientés sur la biodiversité et non sur les pratiques. Il est donc nécessaire de conjuguer les différents outils disponibles pour toutes les politiques. La sociologie et la culture forestière peuvent aussi expliquer la difficulté des forestiers à développer ce type de dispositif.

En charge des plans de gestion N2000 et des actions de sensibilisation hors des sites N2000, comment avez-vous réussi à étendre les contrats hors N2000 ?

La mise en place de contrats hors N2000 est une décision de la région. La possibilité d'établir ce type de contrats peut diminuer les financements intra-sites. Dans le cas de la région Midi-Pyrénées, les montants alloués hors N2000 sont très faibles. La maquette du PDRR est de 1,3M€ avec de gros enjeux sur l'analyse des résultats et la communication.

Dans certains cas de projets multi-enjeux, les financeurs peuvent aussi s'avérer être un frein.

Le projet en Midi-Pyrénées n'a pas été simple à mettre en place, la logique de travail par secteur où chaque acteur a son propre réseau, sa façon de procéder était présente. Il est nécessaire de faire des diagnostics qui

anticipent les nouvelles interactions entre les acteurs. En Midi-Pyrénées, il n'y a que trois des 48 projets qui sont réellement multi enjeux. Les autres sont finalement très sectoriels (biodiversité, eau, etc.) en réponse à des territoires avec un enjeu prédominant.

Il est difficile de trouver des financements pour des MAEC hors N2000 surtout avec des projets multi-enjeux. Il faut réussir à sortir de la logique MAEC=N2000 ce qui peut entraîner des inégalités sur le territoire suivant l'engagement des collectivités.

Le MEDDE est conscient de ces difficultés. La logique nationale de décentralisation devrait entraîner un meilleur ancrage des crédits et donc améliorer les choses.

A noter, les crédits N2000 n'ont pas diminué. La contractualisation a tellement bien fonctionné qu'une dette à absorber sur deux ans a été créée. La contractualisation devrait reprendre et il est important que les régions se mobilisent sur ces financements.

Quid des fusions des services de l'État ? Quels effets pour la mise en œuvre des SRCE ?

→ En Haute-Normandie et Basse-Normandie, des difficultés ont déjà été identifiées, notamment lorsque les sous-trames identifiées ne sont pas les mêmes.

→ En région Lorraine-Champagne-Ardenne et Alsace, de vraies problématiques ont été identifiées notamment *via* les différences de méthodologie, les cartographies pas toujours jointives ou encore une identification des corridors plus ou moins fines en fonction des régions. Une réflexion sur la cohérence inter-régionale va donc être nécessaire.

MISE EN ŒUVRE

Approche métier : Rôle d'un chargé de mission N2000 & TVB pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques et par les autres acteurs

Julien Charles (Communauté de communes Gevrey-Chambertin)

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (CCGC), en Bourgogne, est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale Combe Lavaux et animatrice du site N2000 « milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise ». Elle intervient également comme coordinateur technique et scientifique pour l'élaboration du DOCOB de la ZPS Arrière-Côte de Dijon et de Beaune. Sur la base de ses compétences naturalistes, scientifiques et de gestion d'espaces naturels, la CCGC s'est lancée, en 2013, dans la mise en œuvre de son projet SILENE (Stratégie Intercommunale d'Engagements pour la Nature) à l'échelle du territoire. Ce projet qui permet à la CCGC d'exercer sa compétence de protection, gestion et valorisation de la biodiversité, a pour cœur la déclinaison du SRCE Bourgogne et l'élaboration de la TVB intercommunale.

Pour une mise en œuvre cohérente avec les enjeux du territoire, un poste de chargé de mission Trame verte et bleue & Natura 2000 a été créé. Une mutualisation des connaissances et des compétences (animation territoriale) pour une gestion pertinente de la Réserve naturelle, du site N2000 mais aussi de la TVB était donc nécessaire. Le poste de chargé de mission TVB & N2000

permet de garder cette cohérence sur le territoire (même méthodologie d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation, même protocole et cartographie au 1/1 000^{ème}, etc.).

- **Interactions N2000 / TVB** : les outils N2000 sont mobilisables pour le projet SILENE et aident pour l'élaboration de la TVB au sein des sites N2000. En revanche, des difficultés pour avancer hors N2000 sont présentes. Un enjeu capital pèse sur la concertation et la sensibilisation avec les acteurs locaux (élus) hors des sites et l'expérience des animateurs N2000 représente un atout essentiel pour la TVB.

- **Les outils N2000 qui aident à la mise en œuvre de la TVB sur le territoire :**

→ **Trame gros bois / bois morts** : contrats Natura 2000 pour les îlots de sénescence avec une réflexion en terme de réseau afin d'éviter la présence de grands îlots isolés.

→ **Trame milieux agro-pastoraux / azuré de la croisette** : contrats d'entretien et de réouverture de pelouses pour reconstituer ce réseau à l'aide des MAEC.

→ **Trame plantes messicoles** : en grandes cultures, hors N2000. Quels outils mettre en œuvre afin de préserver cette sous-trame ? Mise en place de MAEC hors N2000 *via* un PAE commun à tout le secteur (dans et hors N2000)? Sensibilisation des acteurs ?

- **Quels sont les apports de la TVB pour N2000 ?** La TVB permet une mise en réseau des sites N2000 et devrait participer à l'amélioration de leur état de conservation (meilleure fonctionnalité, naturalité, etc.) et de leur perméabilité aux aléas environnementaux et anthropiques. Les fiches actions déclinées du SRCE peuvent s'appliquer à un site N2000 dans les cas où les contrats ne peuvent pas être réalisés (réseau bocage et mares portés par la Région Bourgogne)

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Est-ce que la CCGC travaille sur l'élaboration/révision des documents d'urbanisme ?

Oui, cela fait partie des objectifs du projet SILENE. Il décline la cartographie produite en Plans locaux de la biodiversité qui permet une intégration des mares, haies, prés broutés, etc., pour un classement en *N*. Par ailleurs, sur le territoire de la CCGC, l'urbanisme ne représente pas une menace. L'agriculture, en revanche, nuit plus au paysage et, dans ce cadre, les documents d'urbanisme trouvent rapidement leurs limites.

Concernant les messicoles, quels sont les choix de gestion qui ont été faits ? Par exemple, pour les espèces toxiques comme la Nielle des blés ?

Sur le territoire de la CCGC, il n'y a pas de Nielle des blés mais un cortège de cinq ou six espèces récurrentes. Actuellement, le gros du travail sur les messicoles se fait en collaboration avec l'INRA. L'objectif est d'identifier des méthodes qui permettent de mieux appréhender les espaces de compatibilités pour les messicoles.

Quelle approche avez-vous avec les élus ? Sur la Communauté de communes Metz Métropole, il est difficile de les mobiliser. En particulier vis-à-vis des outils mis en œuvre et des situations de blocage.

→ Le projet SILENE n'apporte aucune contrainte supplémentaire par rapport aux démarches déjà mises en œuvre. Par ailleurs, il met en place un

accompagnement avec les élus et les acteurs locaux. La sensibilisation des élus et du grand public a démarré il y a 10 ans sur le territoire. Les démarches initiées sont donc facilitées et les acteurs y sont habitués. Par ailleurs, l'attachement que les acteurs locaux ont vis-à-vis du paysage facilite le dialogue et la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

→ En Seine-Saint-Denis, la mise en place de « Chemins des Parcs », fait le lien entre TVB et N2000 et a permis de fédérer les acteurs sur ces sujets. Cependant, ce projet a rencontré des difficultés, notamment parce que l'acquisition foncière n'a pas été mobilisée (du fait du manque de financement). Le budget de la taxe d'aménagement est déjà totalement utilisé pour la gestion des sites et ne permet plus de faire de l'acquisition.

Restauration de la continuité écologique et préservation de la Moule perlière - LIFE Nature, un outil de mise en œuvre des politiques N2000 et TVB

Nicolas Galmiche (PNR du Morvan)

La fragmentation des cours d'eau a entraîné la raréfaction d'espèces emblématiques des milieux aquatiques comme la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*). Il est donc crucial de rétablir les continuités écologiques et la qualité de leurs milieux de vie afin de les préserver. Par ailleurs, la présence en abondance de ces espèces marque un bon état général des cours d'eau, preuve d'une gestion favorisant les équilibres fonctionnels. Ce sont là les objectifs du programme LIFE+ Nature « Continuité écologique, gestion de bassin versant et faune patrimoniale associée » du PNR du Morvan.

Les programmes européens LIFE+ Nature, spécifique aux sites N2000, permettent de cofinancer des actions en faveur de l'environnement et contribuent, plus particulièrement, à la mise en œuvre des Directives communautaires pour la protection de la Nature (DHFF). Ces programmes permettent aussi le financement d'un volet communication et sensibilisation (BD, film, site web, panneaux grand public, etc.).

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DES PROGRAMMES LIFE+ NATURE :

- ✓ **Candidature** : procédure longue (un an) et non financée, techniquement détaillée avec des engagements sur des objectifs chiffrés.
- ✓ **Administratif/Comptabilité** : doit être financé à 100% (dont 50% par UE, le reste par des cofinanceurs), cela demande souvent une gestion comptable et administrative complexe.
- ✓ **Programme d'actions** : permet de « booster » et de rendre cohérent les actions entreprises sur les sites N2000, prend en compte les études et actions expérimentales, un volet communication important pour le territoire et au-delà.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Quelles répartitions des financements LIFE+ dans le programme ?

40% des financements sont alloués aux différentes actions (dont 20% sur les études et 20% sur les travaux). Le reste est utilisé pour le fonctionnement (administratif, etc.).

Quid des écrevisses exogènes ?

Un obstacle à la continuité écologique du cours d'eau n'a finalement pas été abattu pour éviter le passage de l'écrevisse exogène. De même, les passages sont adaptés pour limiter les risques de « contaminations ». Un suivi de cette espèce est aussi réalisé.

Projet partenarial sur les coteaux calcaires en Haute-Normandie

Aurélie Philippeau (CEN Haute-Normandie)

Ce projet sur les coteaux calcaires est actuellement en cours d'élaboration. Le démarrage est prévu pour début 2016. Les sites N2000 sur le territoire sont au nombre de 34 (2 ZPS et 32 ZSC) et représentent 3,6% du territoire. Le SRCE Haute-Normandie a été adopté fin 2014. Il identifie cinq sous-trames dans sa Trame verte et bleue, dont une calcicole.

Les coteaux calcaires sont un milieu à valeur patrimoniale pour la région que ce soit pour sa biodiversité, ses paysages ou ses activités socio-économiques. Le projet en cours d'élaboration devrait intégrer un maximum de structures et d'acteurs locaux, sous l'égide du CEN Haute-Normandie (inventaires, actions, valorisation, animation territoriale) et ainsi permettre la restauration de la sous-trame calcicole.

Le projet devrait s'articuler autour de 4 axes : connaître (centraliser, améliorer), protéger (programme d'actions, créer des outils réglementaires), gérer (créer un pôle ressource, un projet de reconquête pastorale et des actions de gestion) et valoriser (renforcer l'attractivité des territoires ; concevoir une carte interactive des milieux, diffuser).

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Comment ce projet s'est-il constitué ?

Cela a démarré par la mobilisation du CEN sur l'animation du SRCE. Les différentes actions du projet devront rechercher les financements nécessaires et les collectivités adhérentes devront mobiliser des fonds propres pour participer au projet. Il n'y a pas de programme, mais on pense qu'il faudra au moins 20 ans pour atteindre les objectifs.